

Charte Qualité Combustible Bois Déchiqueté

Une garantie pour le bon fonctionnement des chaufferies

Vous avez une chaufferie ou un réseau de chaleur au bois déchiqueté ?
Privilégiez un combustible de qualité !

► La Charte Qualité Bois Déchiqueté, à quoi ça sert ?

La Charte Qualité Bois Déchiqueté en Provence-Alpes-Côte d'Azur permet de garantir la qualité du combustible et des services proposés par les fournisseurs adhérents afin d'optimiser le fonctionnement des chaudières.



► Une entreprise qui s'engage dans la qualité de son combustible et de ses services

Les fournisseurs adhérents affirment leur volonté de travailler avec les maîtres d'ouvrage et leurs partenaires pour améliorer le fonctionnement des chaufferies.

La charte qualité, quelles garanties ?

► Des classes de combustibles fixes et claires

Les classes de combustibles ont été créées afin d'établir un classement en fonction de la granulométrie et du taux d'humidité du combustible.

Classes de combustibles bois déchiqueté				
Classes de combustibles	Granulométrie	Humidité	Contenu énergétique (kWh/t)	Préconisations d'utilisation (exemples)
C1	P16 - 45A	M15 - M30	3 400 à 4 200 Moyenne à 3 800	P < 200 - 300 kW foyer volcan
C2	P45 - P63	M30 - M40	2 800 à 3 400 Moyenne à 3 100	400 kW < P < 1500 kW foyer volcan
C3	P63 - P125	M35 - M45	2 500 à 3 100 Moyenne à 2 800	800 kW < P < 1500 kW Foyer grille ou volcan
C4	P100 - P200	M10 - M20	3 900 à 4 500 Moyenne à 4 200	800 < P < 3 000- 5 000 foyer grille
C5	P100 - P200	M40 - M55	1 900 à 2 900 Moyenne à 2 400	P > 5 000 kW

► La qualité du combustible contrôlée

La qualité de la plaquette est analysée régulièrement par des tests de laboratoire réalisés lors des contrôles aléatoires. Le prélèvement de plaquettes s'effectue sur une plateforme dans le cadre d'une livraison.



Broyage



Criblage



Stockage

► La qualité de service garantie

Les fournisseurs adhérents s'engagent à :

- Livrer un combustible de qualité et dans les quantités convenues dans le contrat
- Assurer la continuité et la fiabilité des livraisons
- Respecter les lieux et les horaires de livraison

► Le saviez-vous ?

En tant que maître d'ouvrage, vous pouvez solliciter les Communes forestières pour un contrôle du combustible, lors d'une livraison sur votre chaufferie ou réseau de chaleur bois. Si les analyses s'avèrent conformes au cahier des charges de la Charte qualité, le coût du contrôle est à votre charge, si elles ne le sont pas, le coût sera à la charge du fournisseur.

S'approvisionner en combustible issu de la Charte Qualité

L'approvisionnement de la chaufferie est aussi important que sa conception.

▶ Prévoir son approvisionnement pour bénéficier d'un combustible de qualité

Penser à :

- Prévoir l'approvisionnement de sa chaufferie au moins 1 an avant sa mise en service
- Pour une chaufferie en fonctionnement, le prévoir 6 mois avant le début de la saison de chauffe
- Contractualiser avec son fournisseur

▶ Un cadre d'échanges entre les acteurs du bois énergie

Animée par les Communes forestières, la Charte qualité permet un échange entre les différents acteurs de la filière bois énergie (maîtres d'ouvrage, fournisseurs, entreprises de maintenance, constructeurs, etc.)



▶ Pourquoi contractualiser avec mon fournisseur ?

La contractualisation apporte une sécurité pour les deux partis, et permet d'engager le fournisseur sur la qualité de combustible à livrer. Il est aussi possible d'intégrer des critères de qualité et de gestion durable des forêts dans sa consultation afin de favoriser les fournisseurs investis dans ces démarches.



Retrouvez toute l'information bois énergie et la charte qualité en intégralité sur le site de la Mission Régionale Bois Énergie : www.bois-energie.ofme.org



Contact référent de cette Charte au sein des Communes forestières : **Pascaline BRIEN**

pascaline.brien@communesforestieres.org / Tél : 07 57 51 13 28

Des fournisseurs engagés en 2020-2021

ÉNERGIE BOIS TERRITOIRE - 04140 SELONNET

Plateforme : Séranon (06)
Tél. : 04 92 35 10 30 - Mail : plaq.ebt@orange.fr

SARL BAYLE - 04140 SELONNET

Plateformes : Lardier (05), Embrun (05), Seyne (04), Séranon (06)
Tél. : 04 92 35 10 30 - Mail : sarl.bayle04@orange.fr

SARL ISOARD FRÈRES - 04140 SELONNET

Plateforme : Selonnet (04)
Tél. : 04 92 35 16 02 - Mail : didier.isoard@live.fr

TRAVAUX ET ENVIRONNEMENT - 04190 LES MÉES

Plateforme : Les Mées (04)
Tél. : 04 92 34 31 33 - Mail : sarl@travauxetenvironnement.fr

SAS JOTOLOME - 05140 MONTBRAND

Plateforme : Montbrand (05)
Tél. : 04 92 58 09 07 - Mail : gaec.lafermeduforest@wanadoo.fr

SAS MG ENERGIE - 05140 ASPRES SUR BUËCH

Plateforme : Aspres sur Buëch (05)
Tél. : 04 92 58 75 92 - Mail : marieonicolas@free.fr

VESUBIA BOIS ENERGIE - 06450 SAINT-MARTIN-VESUBIE

Plateforme : St-Martin-Vésubie (06)
Tél. : 06 59 15 90 89 - Mail : vbefamily@outlook.com

MAURES BOIS ÉNERGIE - 83340 LE LUC

Plateforme : La Mole (83)
Tél. : 04 94 73 57 92 - Mail : mbernergie83@gmail.com

De nouvelles entreprises pour 2021-2022

INTERVAL - 05120 L'ARGENTIÈRE-LA-BESSÉE

Plateformes : L'argentièrre-la-Bessée (05), Banon (04)
Tél. : 04 92 23 18 87 - Mail : interval-gestion@orange.fr

SAS GANDELLI - 05600 RÉOTIER

Plateforme : Réotier (05)
Tél. : 04 92 58 12 75 - Mail : sas@gandelli.fr

AFA ENERGIE BOIS - 83170 BRIGNOLES

Plateformes : Brignoles (83), Carqueiranne (83)
Tél. : 04 94 78 73 29 - Mail : afaenergiebois@gmail.com